



**ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION**

NOTIFICATION AU TITRE DES ARTICLES 5:1 À 5:4 DE L'ACCORD<sup>1</sup>

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

La notification ci-après, datée du 9 décembre 2022, est distribuée à la demande de la délégation de la République dominicaine.

	Catégorie	Détails de la notification
1	Membre notifiant	République dominicaine
2	Titre de la nouvelle législation/procédure	Décret n° 554-22 établissant le Règlement technique relatif à l'administration des licences d'importation pour les produits agricoles
3	Date de publication	30 septembre 2022
4	Date d'entrée en vigueur	30 septembre 2022
5	Adresse du site Web/publication officielle de la nouvelle réglementation/procédure	<a href="http://www.consultoria.gov.do">www.consultoria.gov.do</a>
6	Avez-vous joint une copie (pdf) de la réglementation pour le Secrétariat?	[*] Oui. (Veuillez joindre une copie de la réglementation à la présente notification.)  [ ] Non.
7	Type de notification	[*] a) Nouvelle réglementation/procédure concernant les licences <sup>2</sup> ; (veuillez répondre aux questions n° 8 à 14)  [ ] b) Modification d'une réglementation/procédure précédemment notifiée dans le document: _____; (veuillez répondre aux questions n° 15 et 16)
8	Liste des produits soumis à licences	Veuillez indiquer les codes SH et la désignation détaillée des produits. Si la liste des produits est longue, veuillez la joindre en annexe au format MS Word.
9	Durée d'application de la procédure de licences	Automatique: [*]  Non automatique: [*]
10	Objectif administratif/mesure appliquée	a) <input type="checkbox"/> Protection de la moralité publique b) <input checked="" type="checkbox"/> Protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux et préservation des végétaux; protection de l'environnement c) <input checked="" type="checkbox"/> Collecte de statistiques commerciales ou surveillance du marché

<sup>1</sup> Il est entendu que le Membre notifiant a également rempli ses obligations de notification au titre de l'article 1:4 a) et de l'article 8:2 b) concernant la loi/la réglementation/la procédure pertinente notifiée en remplissant le présent formulaire de manière complète et précise.

<sup>2</sup> Il est entendu que "nouvelle réglementation/procédure" fait référence à toute loi, réglementation ou procédure nouvellement introduite, ainsi qu'à celles qui sont en vigueur mais qui sont notifiées pour la première fois au Comité.

	Catégorie	Détails de la notification
		d) <input type="checkbox"/> Protection des brevets, des marques de fabrique ou de commerce et du droit d'auteur, et prévention des pratiques frauduleuses e) <input checked="" type="checkbox"/> Respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et d'autres traités internationaux ( <i>CITES, Convention de Bâle, Convention de Rotterdam, Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, etc.</i> ) f) <input type="checkbox"/> Administration des contingents (y compris tarifaires) g) <input type="checkbox"/> Réglementation des importations d'armes, de munitions ou de matières fissiles et protection de la sécurité nationale h) <input type="checkbox"/> Autres: _____ ( <i>veuillez préciser</i> )
11	<b>Organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes</b>	Ministère/autorité et département: Commission des importations de produits agricoles. Présidée par le Ministère de l'agriculture/Département des permis d'importation de produits agricoles Adresse: Autopista Duarte Km. 6 1/2, Los Jardines del Norte, CP 10602, Santo Domingo, Distrito Nacional Site Web: <a href="http://www.agricultura.gob.do">www.agricultura.gob.do</a> Téléphone: +1809-227-6188; +1809-547-3888 Courrier électronique: <a href="mailto:info.importacion@agricultura.gob.do">info.importacion@agricultura.gob.do</a> ; <a href="mailto:info@otca.gob.do">info@otca.gob.do</a>
12	<b>Point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité</b>	Ministère/autorité et département: Commission des importations de produits agricoles. Présidée par le Ministère de l'agriculture/Département des permis d'importation de produits agricoles Adresse: Autopista Duarte Km. 6 1/2, Los Jardines del Norte, CP 10602, Santo Domingo, Distrito Nacional Site Web: <a href="http://www.agricultura.gob.do">www.agricultura.gob.do</a> ; <a href="http://www.otca.gob.do">www.otca.gob.do</a> Téléphone: +1809-227-6188; +1809-547-3888 Courrier électronique: <a href="mailto:info.importacion@agricultura.gob.do">info.importacion@agricultura.gob.do</a> ; <a href="mailto:info@otca.gob.do">info@otca.gob.do</a>
13	<b>Durée d'application prévue de la procédure de licences</b>	En cours
14	<b>Résumé de la notification dans l'une des langues officielles de l'OMC</b>	<p>Le Règlement a pour objet de régir la délivrance de licences d'importation qui relèvent de la Commission des importations de produits agricoles et sont applicables aux produits agricoles de toutes origines.</p> <p>Il est applicable aux licences d'importation approuvées par la Commission des importations de produits agricoles et délivrées par le Ministère de l'agriculture pour les produits agricoles visés aux annexes 1 et 2.</p> <p>Pour demander une licence d'importation, il est nécessaire d'être préalablement inscrit au Registre des importateurs de produits agricoles (<a href="http://G/LIC/N/2/DOM/1">G/LIC/N/2/DOM/1</a>). Le Règlement accorde à l'utilisateur un délai d'un an, à compter de sa publication, pour demander l'attribution d'une licence d'importation, même sans inscription au Registre des importateurs de produits agricoles.</p> <p>Toutes les demandes de licences d'importation de produits agricoles seront administrées par l'intermédiaire du guichet unique du commerce extérieur (VUCE).</p> <p>Pour les licences d'importation relatives aux produits agricoles visés à l'Annexe 1, le Ministère de l'agriculture n'exigera que la non-objection délivrée par le Département de la santé animale, le Département de la protection des végétaux ou le Département de la sécurité sanitaire des produits agroalimentaires, le cas échéant. Ces départements doivent délivrer la non-objection dans les 10 jours ouvrables à compter de la date de la demande.</p> <p>Quant aux licences d'importation relatives aux produits agricoles visés à l'Annexe 2, elles doivent, avant que ne soit engagée la procédure par l'intermédiaire du VUCE, être demandées par lettre au Département des</p>

	Catégorie	Détails de la notification
		<p>permis d'importation de produits agricoles via le Département des procédures et de la correspondance du Ministère de l'agriculture. Une fois la demande validée, le requérant devra accomplir les formalités relatives à la non-objection délivrée par le Département de la santé animale, le Département de la protection des végétaux ou le Département de la sécurité sanitaire des produits agroalimentaires, selon le cas, par l'intermédiaire du VUCE. Le Ministère de l'agriculture approuvera, dès réception et dans leur ordre d'arrivée, les demandes de licences d'importation pour les produits agricoles visés à l'Annexe 2 dans un délai maximum de 30 jours ouvrables. Les licences d'importation pour les produits agricoles visés à l'Annexe 2 auront une durée de validité de 90 jours.</p>
15	<p>Si la case 7 b) a été cochée, veuillez indiquer la nature de la (des) modification(s)</p>	<p>a) <input type="checkbox"/> <b>Abrogation</b>  b) <input type="checkbox"/> <b>Suspension</b>  c) <input type="checkbox"/> <b>Modification d'aspects particuliers des procédures existantes:</b></p> <p><input type="checkbox"/> produits visés;  <input type="checkbox"/> objectif administratif;  <input type="checkbox"/> caractère automatique ou non automatique;  <input type="checkbox"/> durée d'application de la procédure de licences;  <input type="checkbox"/> modification de la nature de la restriction quantitative/en valeur;  <input type="checkbox"/> conditions de recevabilité des demandeurs;  <input type="checkbox"/> point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité;  <input type="checkbox"/> organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes;  <input type="checkbox"/> documents requis (y compris le formulaire de demande);  <input type="checkbox"/> délai de présentation de la demande;  <input type="checkbox"/> organe(s) administratif(s) délivrant les licences;  <input type="checkbox"/> délai de délivrance d'une licence;  <input type="checkbox"/> droit de licence/redevance administrative;  <input type="checkbox"/> versement d'un dépôt ou paiement préalable, et conditions applicables;  <input type="checkbox"/> droits/procédures de recours;  <input type="checkbox"/> durée de validité de la licence;  <input type="checkbox"/> autres conditions de la licence (prolongation, cessibilité, sanctions en cas de non utilisation, etc.);  <input type="checkbox"/> prescriptions en matière de change;  <input type="checkbox"/> autre: _____ (veuillez préciser)</p>
16	<p>Veuillez expliquer les modifications en détail (dans l'une des langues officielles de l'OMC)</p>	

## ANNEXE 1

RÈGLEMENT TECHNIQUE RELATIF À L'ADMINISTRATION DES LICENCES  
D'IMPORTATION POUR LES PRODUITS AGRICOLES

SA2022RD	Désignation SA-8 2022RD
01012100	-- Reproducteurs de race pure
01012900	-- Autres
01013000	- Ânes
01019000	- Autres
01022100	-- Reproducteurs de race pure
01022911	--- Pour croisement
01022919	--- Autres
01023100	-- Reproducteurs de race pure
01023900	-- Autres
01029000	- Autres
01031000	- Reproducteurs de race pure
01039100	-- D'un poids inférieur à 50 kg
01039200	-- D'un poids égal ou supérieur à 50 kg
01041010	-- Reproducteurs de race pure
01041020	-- Pour croisement
01041090	-- Autres
01042010	-- Reproducteurs de race pure
01042020	-- Pour croisement
01042090	-- Autres
01051100	-- Volailles de l'espèce <i>Gallus domesticus</i>
01051200	-- Dindes et dindons
01051300	-- Canards
01051400	-- Oies
01051500	-- Pintades
01059410	--- Reproducteurs avicoles
01059490	--- Autres
01059910	--- Reproducteurs avicoles
01059990	--- Autres
01061100	-- Primates
01061200	-- Baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens); otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes)
01061300	-- Chameaux et autres camélidés ( <i>Camelidae</i> )
01061400	-- Lapins et lièvres
01061910	--- Chiens
01061990	--- Autres
01062000	- Reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)
01063100	-- Oiseaux de proie
01063200	-- Psittaciformes (y compris les perroquets, perruches, aras et cacatoès)
01063300	-- Autruches; émeus ( <i>Dromaius novaehollandiae</i> )
01063900	-- Autres
01064100	-- Abeilles
01064900	-- Autres
01069000	- Autres (abeilles et autres insectes)
02041000	- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, fraîches ou réfrigérées
02042100	-- En carcasses ou demi-carcasses
02042200	-- En autres morceaux non désossés
02042300	-- Désossées
02043000	- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, congelées
02044100	-- En carcasses ou demi-carcasses
02044200	-- En autres morceaux non désossés
02044300	-- Désossées
02045000	- Viandes des animaux de l'espèce caprine
02050000	Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées
02061000	- De l'espèce porcine, frais ou réfrigérés
02062100	-- Langues
02062200	-- Foies
02062900	-- Autres

SA2022RD	Désignation SA-8 2022RD
02063000	- De l'espèce porcine, frais ou réfrigérés
02064100	- - Foies
02064900	- - Autres
02068000	- Autres, frais ou réfrigérés
02069000	- Autres, congelés
02072400	- - Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés
02072500	- - Non découpés en morceaux, congelés
02072611	- - - - Poitrines de dinde, désossées
02072612	- - - - Poitrines de dinde, non désossées
02072613	- - - - Cuisses
02072619	- - - - Autres
02072621	- - - - Foies
02072629	- - - - Autres
02072710	- - - Hachés ou moulus
02072791	- - - - Poitrines
02072792	- - - - Cuisses
02072793	- - - - Pulpe de dinde
02072799	- - - - Autres
02074100	- - Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés
02074200	- - Non découpés en morceaux, congelés
02074300	- - Foies gras, frais ou réfrigérés
02074400	- - Autres, frais ou réfrigérés
02074500	- - autres, congelés
02075100	- - Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés
02075200	- - Non découpés en morceaux, congelés
02075300	- - Foies gras, frais ou réfrigérés
02075400	- - Autres, frais ou réfrigérés
02075500	- - Autres, congelés
02076000	- De pintades
02081000	- De lapins ou de lièvres
02083000	- De primates
02084000	- De baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens); d'otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes)
02085000	- De reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)
02086000	- De chameaux et autres camélidés ( <i>Camelidae</i> )
02089000	- Autres
02091011	- - Lard sans parties maigres
02091012	- - Graisse de porc et graisse de volailles non fondues ni autrement extraites
02091019	- - Autres
02099000	- Autres
02101100	- - Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés
02101200	- - Poitrines (entrelardées) et leurs morceaux
02101900	- - Autres
02102000	- Viandes de l'espèce bovine
02109100	- - De primates
02109200	- - De baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens); d'otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes)
02109300	- - De reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)
02109911	- - - Viande déshydratée en poudre en emballages de 25 kg, de l'espèce <i>Gallus domesticus</i>
02109919	- - - Autres
03091000	- De poissons
04071100	Œufs fécondés de poules de l'espèce <i>Gallus domesticus</i>
04071900	- - Autres œufs fécondés
04081100	- - Séchés
04081900	- - Autres
04089100	- - Séchés
04089900	- - Autres
04090011	- Miel d'abeille biologique
04090019	- Autres miels d'abeille
04101000	- Insectes:
04109000	- Autres
05010000	Cheveux bruts, même lavés ou dégraissés; déchets de cheveux
05021000	- Soies de porc ou de sanglier; et déchets de ces soies

SA2022RD	Désignation SA-8 2022RD
05029000	- Autres
05040010	- Boyaux frais, de bovins
05040020	- Boyaux salés, de porcins
05040090	- Autres
05051000	Plumes utilisées pour le rembourrage; duvet
05059000	- Autres
05061000	- Osséine et os acidulés
05069000	- Autres
05071000	- Ivoire; poudre et déchets d'ivoire
05079010	- - Écaille et ongles de tortue
05079020	- - Cornes ou bois, broyés
05079090	- - Autres
05080000	Corail et matières similaires, bruts ou simplement préparés, mais non autrement travaillés; coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiches, bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme, leurs poudres et leurs déchets
05100010	- Bile, même séchée; glandes et autres substances d'origine animale utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques
05100020	- Musc
05100090	- Autres
05111000	- Sperme de taureaux
05119110	- - - Œufs et laitances de poissons, impropres à l'alimentation humaine
05119190	- - - Autres
05119910	- - - Cochenilles et insectes similaires
05119920	- - - Œufs de vers à soie
05119930	- - - Semences d'animaux autres que de l'espèce bovine
05119940	- - - Sang animal
05119990	- - - Autres
06011000	- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif
06012000	- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en végétation ou en fleurs; plants, plantes et racines de chicorées
06021010	- - Rejets non racinés de plantes du genre <i>Musa</i>
06021020	- - Boutures non racinées de yuccas
06021030	- - Dragonniers d'intérieur
06021090	- - Autres
06022000	- Arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons, à fruits comestibles, greffés ou non
06023000	- Rhododendrons et azalées, greffés ou non
06024000	- Rosiers, greffés ou non
06029010	- - Mottes d'herbes (chiendent et similaires)
06029090	- - Autres
06031100	- - Roses
06031200	- - Œillets
06031300	- - Orchidées
06031400	- - Chrysanthèmes
06031500	Lis ( <i>Lilium spp.</i> )
06031900	- - Autres
06039000	- Autres
06042000	- Frais
06049000	- Autres
07039010	- - Poireaux
07039020	- - Oignons verts
07039090	- - Autres
07041000	- Choux-fleurs et choux-fleurs brocolis
07042000	- Choux de Bruxelles
07049000	- Autres
07051990	- - - Autres
07052100	- - Witloof ( <i>Cichorium intybus</i> var. <i>foliosum</i> )
07052900	- - Autres
07061020	- - Navets
07069010	- - Betteraves à salade
07069020	- - Radis
07069090	- - Autres
07070000	Concombres et cornichons, à l'état frais ou réfrigéré
07081000	Pois ( <i>Pisum sativum</i> )
07082010	- - Haricots verts
07082090	- - Autres

SA2022RD	Désignation SA-8 2022RD
07089010	- - Pois d'Ambrevade ou pois d'Angole ( <i>Cajanus cajan</i> , <i>Cajanus indicus</i> )
07089090	- - Autres
07092000	- Asperges
07094000	- Céleris autres que les céleris-raves
07095100	- - Champignons du genre <i>Agaricus</i>
07095200	- - Champignons du genre <i>Boletus</i>
07095300	- - Champignons du genre <i>Cantharellus</i>
07095400	- - Champignons Shiitake ( <i>Lentinus edodes</i> )
07095500	- - Champignons des pins japonais ( <i>Tricholoma matsutake</i> , <i>Tricholoma magnivelare</i> , <i>Tricholoma anaticum</i> , <i>Tricholoma dulciolens</i> , <i>Tricholoma caligatum</i> )
07095600	- - Truffes ( <i>Tuber spp.</i> )
07095900	- - Autres
07097000	- Épinards, tétragones (épinards de Nouvelle-Zélande) et arroches (épinards géants)
07099100	- - Artichauts
07099200	- - Olives
07099313	- - - - Citrouilles biologiques
07099319	- - - - Autres citrouilles
07099320	- - - Courgettes
07099911	- - - Maïs doux ( <i>Zea mays</i> var. <i>saccharata</i> )
07099912	- - - Coriandre (à l'exclusion des graines)
07099913	- - - Chayottes ( <i>Sechium edule</i> )
07099914	- - - Gombos
07099915	- - - Cardes
07099916	- - - Margoses de Chine (melons amers) ( <i>Momordica charantia</i> )
07099919	- - - Autres
07101000	- Pommés de terre
07102100	Pois ( <i>Pisum sativum</i> )
07102210	- - - Haricots verts
07102290	- - - Autres
07102910	- - - Pois d'Ambrevade ou pois d'Angole ( <i>Cajanus cajan</i> , <i>Cajanus indicus</i> )
07102990	- - - Autres
07103000	- Épinards, tétragones (épinards de Nouvelle-Zélande) et arroches (épinards géants)
07104000	- Maïs doux
07108000	- Autres légumes
07109000	- Mélanges de légumes
07112000	- Olives
07114000	- Concombres et cornichons
07115100	- - Champignons du genre <i>Agaricus</i>
07115900	- - Autres
07119010	- - Autres légumes
07119090	- - Mélanges de légumes
07122010	- - En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
07122090	- - Autres
07123100	- - Champignons du genre <i>Agaricus</i>
07123200	- - Champignons oreilles-de-Judas ( <i>Auricularia spp.</i> )
07123300	- - Trémelles ( <i>Tremella spp.</i> )
07123400	- - Champignons Shiitake ( <i>Lentinus edodes</i> )
07123900	- - Autres
07129011	- - - En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
07129019	- - - Autres
07129021	- - - En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
07129029	- - - Autres
07129091	- - - En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
07129099	- - - Autres
07131000	- Pois ( <i>Pisum sativum</i> )
07132000	- Pois chiches
07134000	- Lentilles
07135000	- Fèves ( <i>Vicia faba</i> var. <i>Major</i> ) et féveroles ( <i>Vicia faba</i> var. <i>Equina</i> , <i>Vicia faba</i> var. <i>Minor</i> )
07136012	- - Pois d'Ambrevade ou pois d'Angole ( <i>Cajanus cajan</i> )
07139000	- Autres
07143011	- - Blanche
07143012	- - Jaune
07143013	- - Igname cousse-couche ( <i>Dioscorea trifida</i> )
07143019	- - Autres
07144000	- Colocases ( <i>Colocasia spp.</i> )

SA2022RD	Désignation SA-8 2022RD
07149011	-- Jicamas (pois patate) ( <i>Pachyrhizus erosus</i> )
07149012	-- Topinambours de Cayenne ( <i>Calathea allouia</i> )
07149019	-- Autres
08012100	-- En coques
08012200	-- Sans coques
08013100	-- En coques
08013200	-- Sans coques
08021100	-- En coques
08021200	-- Sans coques
08022100	-- En coques
08022200	-- Sans coques
08023100	-- En coques
08023200	-- Sans coques
08024100	-- En coques
08024200	-- Sans coques
08025100	-- En coques
08025200	-- Sans coques
08026100	-- En coques
08026200	-- Sans coques
08027000	- Noix de cola ( <i>Cola spp.</i> )
08028000	- Noix d'arec
08029200	-- Pignons décortiqués
08029900	-- Autres
08029100	-- Pignons sans coques
08041000	- Dattes
08042000	- Figues
08045040	-- Mangoustans
08061000	- Frais
08062000	- Secs
08081000	- Pommes
08083000	- Poires
08084000	- Coings
08091000	- Abricots
08092100	-- Cerises acides ( <i>Prunus cerasus</i> )
08092900	-- Autres
08093000	- Pêches, y compris les brugnon et nectarines
08094000	- Prunes et prunelles
08101000	- Fraises
08102010	-- Framboises
08102020	-- Mûres de ronce ou de mûrier et mûres-framboises
08103000	- Groseilles à grappes ou à maquereau
08104000	- Airelles, myrtilles et autres fruits du genre <i>Vaccinium</i>
08105000	- Kiwis
08106000	- Durians
08107000	- Kakis (Plaquemines)
08109020	-- Quenettes
08109040	-- Mammées
08109070	-- Monbins (spondias)
08109080	-- Nêfles
08109091	--- Fruits du dragon ( <i>Hylocereus spp.</i> )
08109099	--- Autres
08111000	- Fraises
08112000	- Framboises, mûres de ronce ou de mûrier et mûres-framboises
08119000	- Autres
08129010	-- Abricots
08129020	-- Pêches, y compris les brugnon et nectarines
08129030	-- Agrumes
08129040	-- Ananas
08129050	-- Manques
08129090	-- Autres
08131000	- Abricots
08132000	- Prunes
08133000	- Pommes
08134010	-- Poires
08134020	-- Tamarins

SA2022RD	Désignation SA-8 2022RD
08134030	-- Papayes
08134090	-- Autres
08135000	- Mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du présent chapitre
08140000	Écorces d'agrumes ou de melons (y compris de pastèques), fraîches, congelées, présentées dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation ou bien séchées.
09021000	- Thé vert (non fermenté) présenté en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg
09022000	- Thé vert (non fermenté) présenté autrement
09023000	- Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, présentés en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg
09024000	- Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, présentés autrement
09030000	Maté
09041110	--- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09041190	--- Autres
09041210	--- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09041290	--- Autres
09042110	--- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09042190	--- Autres
09042290	--- Autres
09051010	-- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09051090	-- Autres
09052010	-- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09052090	-- Autres
09061110	--- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09061190	--- Autres
09061910	--- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09061990	--- Autres
09062010	-- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09062090	-- Autres
09071010	-- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09071090	-- Autres
09072010	-- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09072090	-- Autres
09081110	--- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09081190	--- Autres
09081210	--- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09081290	--- Autres
09082110	--- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09082190	--- Autres
09082210	--- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09082290	--- Autres
09083110	--- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09083190	--- Autres
09083210	--- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09083290	--- Autres
09092110	--- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09092190	--- Autres
09092210	--- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09092290	--- Autres
09093110	--- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09093190	--- Autres
09093210	--- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09093290	--- Autres
09096110	--- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09096190	--- Autres
09096210	--- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09096290	--- Autres
09101111	--- en emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09101119	---- Autres
09101121	--- en emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09101129	---- Autres
09101200	-- Broyé ou pulvérisé
09102010	-- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09102090	-- Autres

SA2022RD	Désignation SA-8 2022RD
09103011	- - - En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09103019	- - - Autres
09103029	- - - Autres
09109110	- - - En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09109190	- - - Autres
09109910	- - - En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
09109990	- - - Autres
10011100	- - - De semence
10011900	- - Autres
10019100	- - - De semence
10019900	- - Autres
10021000	- De semence
10029000	- Autres
10031000	- De semence
10039000	- Autres
10041000	- De semence
10049000	- Autres
10051000	- De semence
10059000	- Autres
10071000	- De semence
10079000	- Autres
10081000	- Sarrasin
10082100	- - - De semence
10082900	- - Autres
10083000	- Alpiste
10084000	- Fonio ( <i>Digitaria spp.</i> )
10085000	- Quinoa ( <i>Chenopodium quinoa</i> )
10086000	- Triticale
10089000	- Autres céréales
11010000	Farines de froment (blé) ou de méteil
11022000	- Farine de maïs
11029010	- - Farine d'avoine
11029020	- - Farine de riz
11029030	- - Farine de seigle
11029090	- - Autres
11031100	- - De froment (blé)
11031300	- De maïs
11031900	- - D'autres céréales
11032000	- Agglomérés sous forme de pellets
11041200	- - D'avoine
11041900	- - D'autres céréales
11042200	- - D'avoine
11042300	- De maïs
11042900	- - D'autres céréales
11043000	- Germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus
11051000	- Farine, semoule et poudre
11052000	- Flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets
11061000	- Des légumes à cosse secs du n° 0713
11062000	- De sagou ou des racines ou tubercules du n° 07.14
11063010	- - De bananes ou plantains
11063090	- - Autres
11071000	- Non torréfié
11072000	- Torréfié
11081110	- - - En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
11081190	- - - Autres
11081221	- - - Du type utilisé dans l'industrie graphique
11081229	- - - Autres
11081310	- - - En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
11081390	- - - Autres
11081410	- - - En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
11081490	- - - Autres
11081910	- - - En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
11081990	- - - Autres
11082000	- Inuline
11090000	Gluten de froment (blé), même à l'état sec

SA2022RD	Désignation SA-8 2022RD
12011000	- De semence
12019000	- Autres
12023000	- De semence
12024100	- - En coques
12024200	- - Décortiquées, même concassées
12030000	Coprah
12040010	- De semence
12040090	- Autres
12051000	- Graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique
12059000	- Autres
12060010	- De semence
12060090	- Autres
12071000	- Noix et amandes de palmiste
12072100	- - - De semence
12072900	- - Autres
12073000	- Graines de ricin
12074010	- - - De semence
12074090	- - Autres
12075010	- - - De semence
12075090	- - Autres
12076010	- - - De semence
12076090	- - Autres
12077010	- - - De semence
12077090	- - Autres
12079100	- - Graines d'œillette ou de pavot
12079910	- - - De semence
12079990	- - - Autres
12081000	- De fèves de soja
12089000	- Autres
12091000	- Graines de betteraves à sucre
12092100	- De luzerne
12092200	- - De trèfle ( <i>Trifolium spp.</i> )
12092300	- - De féтуque
12092400	- - Du pâturin des prés du Kentucky ( <i>Poa pratensis L.</i> )
12092500	- - De ray grass ( <i>Lolium multiflorum lam., Lolium perenne L.</i> )
12092900	- - Autres
12093000	- Graines de plantes herbacées utilisées principalement pour leurs fleurs
12099110	- - - De tomates
12099120	- - - D'aubergines
12099130	- - - De piments ou poivrons
12099140	- - - De gombos
12099190	- - - Autres
12099910	- - - Semences d'arbres ou d'arbustes (sauf fruitiers)
12099920	- - - De tabac
12099931	- - - - De mangue
12099932	- - - - De mammée
12099939	- - - - Autres
12099942	- - - - De pastèque
12099943	- - - - De papaye
12099990	- - - Autres
12099949	- - - - Autres
12101000	- Cônes de houblon, non broyés ni moulus ni sous forme de pellets
12102000	- Cônes de houblon, broyés, moulus ou sous forme de pellets; lupuline
12112000	- Racines de ginseng ( <i>Panax Ginseng</i> )
12113000	- Coca (feuille de)
12114000	- Paille de pavot
12115000	- Éphédra
12119010	- - Pyrèthre
12119020	- - Origan ( <i>Origanum vulgare</i> )
12119030	- - "Sábila" ( <i>Aloe Vera, Aloe Barbadosensis Miller</i> )
12119040	- - Margoses
12119050	- Patchouli
12119060	- - Feuilles de ben oléifère
12119090	- - Autres
12116000	- Écorce de prunier d'Afrique ( <i>Prunus africana</i> )

SA2022RD	Désignation SA-8 2022RD
12122100	-- Destinées à l'alimentation humaine
12122900	-- Autres
12129100	-- Betteraves à sucre
12129200	-- Caroubes
12129311	--- Biologique
12129319	--- Autres
12129400	-- Racines de chicorée
12129900	-- Autres
12130000	Pailles et balles de céréales brutes, même hachées, moulues, pressées ou agglomérées sous forme de pellets
12141000	- Farines et agglomérés sous forme de pellets, de luzerne
12149000	- Autres
13012000	- Gomme arabique
13019010	-- Baume du Pérou
13019020	-- Baume de Tolu
13019030	-- Gomme adragante
13019040	-- Encens
13019050	-- Résine de guaiacum
13019090	-- Autres
13021200	-- De réglisse
13021300	-- De houblon
13021400	-- D'éphédra
13021910	--- De "sábila" ( <i>Aloe Vera</i> , <i>Aloe Barbadosensis Miller</i> )
13021920	--- De vanille
13021990	--- Autres
13022010	-- Pectine
13022090	-- Autres
13023100	-- Agar-agar
13023200	-- Mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée, même modifiés
13023900	-- Autres
14011000	- Bambous
14012000	- Rotin
14019010	-- Osiers
14019020	-- Joncs
14019030	-- Roseaux
14019090	-- Autres
14042000	- Linters de coton
14049010	-- Luffa
14049090	-- Autres
15011000	- Saindoux
15012000	- Autres graisses de porc
15019000	- Autres
15021010	-- Brut
15021090	-- Autres
15029010	-- Dénaturées
15029090	-- Autres
15030000	Stéarine solaire, huile de saindoux, oléo-stéarine, oléo-margarine et huile de suif, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées
15041011	--- Sous forme brute
15041019	--- Autres
15041021	--- Sous forme brute
15041029	--- Autres
15042010	-- Sous forme brute
15042090	-- Autres
15043010	-- Sous forme brute
15043090	-- Autres
15050000	Graisse de suint et substances grasses dérivées, y compris la lanoline
15060011	-- De tortue
15060019	-- Autres
15060091	-- De tortue
15060099	-- Autres
15071000	- Huile brute, même dégommée
15079000	- Autres
15081000	- Huile brute

SA2022RD	Désignation SA-8 2022RD
15089000	- Autres
15094000	- Autres huiles d'olive vierges
15093000	- Huile d'olive vierge
15092000	- Huile d'olive vierge extra
15099000	- Autres
15101000	- Huile de grignons d'olive brute
15109000	- Autres
15111000	- Huile brute
15119000	- Autres
15121100	- - Huile brute
15121900	- - Autres
15122100	- - Huile brute, même dépourvue de gossypol
15122900	- - Autres
15131100	- - Huile brute
15131919	- - - Autres
15131911	- - - Biologique
15132110	- - - De palmiste
15132120	- - - De babassu
15132910	- - - De palmiste
15132920	- - - De babassu
15141100	- - Huiles brutes
15141911	- - - De navette ou de colza, raffinées
15141919	- - - Autres
15149100	- - Huiles brutes
15149900	- - Autres
15151100	- - Huile brute
15151900	- - Autres
15152100	- - Huile brute
15152900	- - Autres
15153000	- Huile de ricin et ses fractions
15155000	- Huile de sésame et ses fractions
15159010	- - D'avocat
15156000	- Graisses et huiles d'origine microbienne et leurs fractions
15159090	- - Autres
15161000	- Graisses et huiles animales et leurs fractions
15163000	- Graisses et huiles d'origine microbienne et leurs fractions
15162000	- Graisses et huiles végétales et leurs fractions
15171000	- Margarine, à l'exclusion de la margarine liquide
15179000	- Autres
15180010	- Graisse jaune
15180090	- Autres
15200000	Glycérol brut; eau et lessives glycéreuses
15211010	- - Cire de carnauba
15211020	- - Cire de candelilla
15211090	- - Autres
15219010	- - Cires d'abeilles ou d'autres insectes
15219020	- - Spermaceti
15220010	- Dégras
15220090	- Autres
16010010	- Saucisses de foie
16010022	- - - Salamis (saucissons)
16010023	- - - Saucisses
16010024	- - - Salamis (saucissons)
16010025	- - - Saucisses
16010030	- Chorizos, saucisses longaniza et mortadelle
16010040	- Boudins noirs et boudins blancs
16010090	- Autres
16021010	- - De volailles du n° 01.05
16021090	- - Autres
16022000	- De foies de tous animaux
16023100	- - De dinde
16023200	- - De volailles de l'espèce <i>Gallus domesticus</i>
16023900	- - Autres
16024100	- - Jambons et leurs morceaux
16024200	- - Épaules et leurs morceaux

SA2022RD	Désignation SA-8 2022RD
16024900	-- Autres, y compris les mélanges
16025000	- De l'espèce bovine
16029000	- Autres, y compris les préparations de sang de tous animaux
17021100	-- Contenant en poids 99% ou plus de lactose, exprimé en lactose anhydre calculé sur matière sèche
17021910	--- Lactose
17021920	--- Sirop de lactose
17022010	-- Sucre d'érable
17022020	-- Sirop d'érable
17023010	-- Dextrose (glucose chimiquement pur)
17023029	--- Autres
17023090	-- Autres
17024010	-- Glucose
17024020	-- Sirop de glucose
17025000	- Fructose chimiquement pur
17026010	-- Autres fructoses
17026029	--- Autres
17029010	-- Maltose chimiquement pur
17029020	-- Succédanés du miel, même mélangés de miel naturel
17029030	-- Sucres et mélasses caramélisés
17029040	-- Sucres additionnés d'aromatisants ou de colorants, y compris le sucre vanillé
17029050	-- Autres sirops
17029099	--- Autres
17039000	- Autres
17041000	- Gommages à mâcher (chewing-gum), même enrobées de sucre
17049010	-- Bonbons, dragées et pastilles
17049020	-- Chocolat blanc et sucreries à base de chocolat blanc
17049090	-- Autres
18061000	- Poudre de cacao, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants
18062010	-- Présentés en tablettes, barres ou bâtons
18062020	-- Sous forme liquide
18062030	-- A l'état pâteux ou en poudres, granulés ou formes similaires
18062090	-- Autres
18063100	-- Fourrés
18063200	-- Non fourrés
18069010	-- Sucreries contenant du cacao
18069040	-- Autres préparations alimentaires contenant du cacao, y compris le chocolat vitaminé, à l'exclusion des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie enrobés de chocolat du n° 19.05
18069090	-- Autres
18069020	-- Céréales soufflées ou grillées contenant plus de 6% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée
18069030	-- Préparations alimentaires obtenues à partir de flocons de céréales non grillés ou de mélanges de flocons de céréales non grillés et de flocons de céréales soufflés ou grillés, contenant plus de 6% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée
19011010	-- Lait modifié (maternisé ou humanisé)
19011091	--- A base de farine de céréales, présentés en poudre ou en granulés pour l'alimentation des enfants, par simple dilution, à l'exclusion des produits des n° 19.04 et 19.05
19011092	--- A base de produits des n° 04.01 à 04.04, utilisés comme formules de sevrage pour l'alimentation des enfants en bas âge
19011099	--- Autres
19012010	-- Pour les préparations des "pancakes" en emballages d'un poids inférieur à 5 kg
19012090	-- Autres
19012020	-- Pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie en emballages d'un poids inférieur à 5 kg
19019010	-- Extraits de malt
19019020	-- Farine lactée
19019030	-- Préparations alimentaires de produits des n° 04.01 à 04.04, dans lesquelles un ou plusieurs des composants du lait (par exemple la matière grasse butyrique) ont été remplacés par une autre substance, sous la forme prévue à la note 5 c)
19019040	-- Confiture de lait
19019090	-- Autres
19021100	-- Contenant des œufs
19021900	-- Autres
19022000	- Pâtes alimentaires farcies (même cuites ou autrement préparées)
19023000	- Autres pâtes alimentaires

SA2022RD	Désignation SA-8 2022RD
19024000	- Couscous
19030000	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de féculés, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes similaires
19041000	- Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage
19042000	- Préparations alimentaires obtenues à partir de flocons de céréales non grillés ou de mélanges de flocons de céréales non grillés et de flocons de céréales grillés ou de céréales soufflées
19043000	- Bulgur de blé
19049010	- - Riz précuit
19049090	- - Autres
19051000	- Pain croustillant dit "knäckebröt"
19052000	- Pain d'épices
19053110	- - - Additionnés de cacao utilisés pour l'élaboration de sandwichs à la crème glacée
19053190	- - - Autres
19053200	- - Gaufres et gaufrettes
19054000	- Biscottes, pain grillé et produits similaires grillés
19059010	- - Autres produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao
19059020	- - Pains, y compris le pain complet, le pain de mie, etc., congelé ou non
19059030	- - Pains fourrés aux fromages, charcuteries, légumes, fruits, gelées ou confitures, y compris du type croissant, etc.
19059090	- - Autres
20011000	- Concombres et cornichons
20019010	- - Olives
20019020	- - Câpres
20019090	- - Autres
20021000	- Tomates, entières ou en morceaux
20029011	- - - Dans des emballages de vente au détail, d'une contenance nette de 2,5 kg au maximum
20029019	- - - Autres
20029090	- - Autres
20031000	- Champignons du genre <i>Agaricus</i>
20039010	- - Truffes
20039090	- - Autres
20041000	- Pommes de terre
20049000	- Autres légumes et mélanges de légumes
20051000	- Légumes homogénéisés
20052011	- - Pommes de terre "chips"
20052019	- - Autres
20054000	- Pois ( <i>Pisum sativum</i> )
20055119	- - - Autres
20055113	- - - Haricots blancs et haricots mouchetés ( <i>Phaseolus vulgaris</i> )
20055111	- - - Haricots rouges ( <i>Phaseolus</i> ou <i>Vigna angularis</i> )
20055112	- - - Haricots noirs ( <i>Vigna mungo</i> (L))
20055900	- - Autres
20056000	- Asperges
20057000	- Olives
20058000	- Maïs doux ( <i>Zea mays</i> var. <i>saccharata</i> )
20059100	- - Jets de bambou
20059910	- - - Piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i>
20059920	- - - Pois d'Ambrevade ou pois d'Angole ( <i>Cajanus cajan</i> , <i>Cajanus indicus</i> )
20059990	- - - Autres
20060000	Légumes, fruits, écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre (égouttés, glacés ou cristallisés)
20071010	- - D'agrumes
20071020	- - D'ananas
20071090	- - Autres préparations homogénéisées ("compotes")
20079110	- - - Confitures, gelées et marmelades
20079120	- - - Purées et pâtes
20079911	- - - - Confitures, gelées et marmelades
20079912	- - - - Purées et pâtes
20079921	- - - - De fraises
20079922	- - - - De patates douces
20079923	- - - - De goyaves
20079924	- - - - De mangues
20079925	- - - - De tamarins
20079926	- - - - De figues

SA2022RD	Désignation SA-8 2022RD
20079927	- - - - De papaye
20079928	- - - - De corossols
20079929	- - - - Autres
20079931	- - - - De patates douces
20079932	- - - - De goyaves
20079933	- - - - De mangues
20079934	- - - - De tamarins
20079935	- - - - De figues
20079939	- - - - Autres
20081110	- - - Beurre d'arachides
20081190	- - - Autres
20081910	- - - Noix de cajou
20081920	- - - Pistaches
20081930	- - - Noix macadamia
20081940	- - - Amandes
20081950	- - - Noisettes ( <i>Corylus spp.</i> )
20081990	- - - Autres, y compris les mélanges
20082000	- Ananas
20083010	- - Oranges
20083020	- - Citrons
20083030	- - De pamplemousse ou de pomelo
20083090	- - Autres
20084010	- - Avec addition d'alcool
20084090	- - Autres
20085010	- - Avec addition d'alcool
20085090	- - Autres
20086000	- Cerises
20087010	- - Avec addition d'alcool
20087090	- - Autres
20088010	- - Avec addition d'alcool
20088090	- - Autres
20089100	- - Cœurs de palmiers
20089300	- - Canneberges ( <i>Vaccinium macrocarpon</i> , <i>Vaccinium oxycoccos</i> , <i>Vaccinium vitis-idaea</i> ); airelles rouges ( <i>Vaccinium vitis-idaea</i> )
20089700	- Mélanges
20089910	- - - Papayes sans alcool
20089920	- - - Mangues, pommes, prunes et mammées, sans alcool
20089930	- - - Bananes ou plantains "chips"
20089950	- - - Manioc "chips"
20089991	- - - - Avec addition d'alcool
20089992	- - - - dans de l'eau avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, y compris le sirop
20089999	- - - - Autres
20091110	- - - D'une valeur Brix n'excédant pas 20
20091120	- - - D'une valeur Brix supérieure à 20 mais inférieure à 70, en emballages d'un contenu net supérieur à 2,5 kg
20091190	- - - Autres
20091200	- - Non congelés, d'une valeur Brix n'excédant pas 20
20091910	- - - En emballages d'un contenu net supérieur à 2,5 kg
20091990	- - - Autres
20092100	- - D'une valeur Brix n'excédant pas 20
20092910	- - - En emballages d'un contenu net supérieur à 2,5 kg
20092990	- - - Autres
20093100	- - D'une valeur Brix n'excédant pas 20
20093910	- - - En emballages d'un contenu net supérieur à 2,5 kg
20093990	- - - Autres
20094100	- - D'une valeur Brix n'excédant pas 20
20094910	- - - En emballages d'un contenu net supérieur à 2,5 kg
20094990	- - - Autres
20095000	- Jus de tomate
20096100	- - D'une valeur Brix n'excédant pas 30
20096910	- - - En emballages d'un contenu net supérieur à 2,5 kg
20096990	- - - Autres
20097100	- - D'une valeur Brix n'excédant pas 20
20097910	- - - En emballages d'un contenu net supérieur à 2,5 kg
20097990	- - - Autres

SA2022RD	Désignation SA-8 2022RD
20098100	-- Jus d'airelle rouge ( <i>Vaccinium macrocarpon</i> , <i>Vacciniumoxycoccus</i> , <i>Vaccinium vitis-idaea</i> )
20098910	--- De papayes
20098921	---- En emballages d'un contenu net supérieur à 2,5 kg
20098929	---- - Autres
20098930	--- Jus d'un seul légume
20098941	---- En emballages d'un contenu net supérieur à 2,5 kg
20098949	---- - Autres
20098951	---- En emballages d'un contenu net supérieur à 2,5 kg
20098959	---- - Autres
20098999	---- - Autres
20098991	---- Eau de coco
20098992	---- Jus de canne à sucre, non fermenté
20098993	---- Jus de fruits des n° 08.01 et 08.02
20099000	- Mélanges de jus
21011100	-- Extraits, essences et concentrés
21011200	-- Préparations à base d'extraits, essences ou concentrés ou à base de café
21012000	- Extraits, essences et concentrés de thé ou de maté et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de thé ou de maté
21013000	- Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés
21021000	- Levures vivantes
21022000	- Levures mortes; autres micro-organismes monocellulaires morts
21023000	- Poudres à lever préparées
21033010	-- Farine de moutarde
21033020	-- Moutarde préparée
21039010	-- Mayonnaise
21039020	-- Condiments et assaisonnements, composés
21039030	-- Parements préparés
21039090	-- Autres
21041013	--- Bouillons déshydratés, présentés sous forme de tablettes, pastilles ou cubes, ou en poudre, à base de viandes, de poissons, de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques
21041019	--- Autres
21041012	--- Bouillons déshydratés, présentés sous forme de tablettes, pastilles ou cubes, ou en poudre, à base de viandes ou d'extraits ou de graisses de viandes
21041011	--- Bouillons déshydratés, présentés sous forme de tablettes, pastilles ou cubes, ou en poudre, à base de légumes
21041021	-- Soupes, potages ou bouillons préparés
21042000	- Préparations alimentaires composites homogénéisées
21050000	Glaces de consommation, même contenant du cacao
21061000	- Concentrats de protéines et substances protéiques texturées
21069010	-- Poudres pour la préparation de puddings, crèmes, glaces de consommation, desserts, gélatines, biscuits, sandwiches ("snack") et produits similaires
21069021	--- D'un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 0,5% vol.
21069022	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 0,5% vol.
21069030	-- Hydrolysats de protéines
21069040	-- Autolysats de levure
21069050	-- Améliorants de panification
21069060	-- Préparations à base de substances protéiques texturées
21069070	-- Préparations destinées à la fabrication de boissons par simple dilution en emballages pour la vente au détail d'un contenu net inférieur ou égal à 1 kg
21069091	--- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
21069092	--- Compléments nutritionnels et diététiques, présentés en emballages pour la vente au détail, sous forme de capsules, pastilles et comprimés
24049111	--- Comprimés et gommes à mâcher pour le sevrage tabagique
24049119	--- Autres
21069099	--- Autres
22011011	-- Eaux naturelles et eaux minérales, en bouteille ou non, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants, non gazéifiées ni aromatisées
22011012	-- Eaux minérales ou artificielles, gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants
22019000	- Autres
22021000	- Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées d'autres édulcorants ou aromatisées
22029100	-- Bière sans alcool
22029910	--- Boissons hydratantes

SA2022RD	Désignation SA-8 2022RD
22029920	- - - Boissons à base de malt grillé, additionnées d'édulcorants, sans alcool
22029930	- - - Boissons énergisantes
22029990	- - - Autres
22090000	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique
23011010	- - Cretons
23011090	- - Autres
23012010	- - De poissons
23012090	- - Autres
23021000	- De maïs
23023000	- De froment
23024010	- - De riz
23024090	- - D'autres céréales
23025000	- De légumineuses
23031000	- Résidus d'amidonnerie et résidus similaires
23032000	- Pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie
23033000	- Drêches et déchets de brasserie ou de distillerie
23040000	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja
23050000	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide
23061000	- De graines de coton
23062000	- De graines de lin
23063000	- De graines de tournesol
23064100	- - À faible teneur en acide érucique
23064900	- - Autres
23065000	- De noix de coco ou de coprah
23066000	- De noix ou d'amandes de palmiste
23069000	- Autres
23070000	Lies de vin; tartre brut
23080010	- De résidus solides séchés de l'extraction de jus d'agrumes
23080020	- D'écorces d'agrumes séchés
23080090	- Autres
23091010	- - Séchés
23091020	- - Frais
23091090	- - Autres
23099010	- - Préparations fourragères avec ajout de mélasse ou de sucre
23099020	- - Prémélanges pour l'élaboration d'aliments composés "complets" ou d'aliments "de complément"
23099030	- - Aliments pour oiseaux
23099040	- - Aliments pour poissons et crevettes
23099090	- - Autres
24041912	- - - Contenant des succédanés de tabac et destinés à une inhalation sans combustion
24041919	- - - Autres

## ANNEXE 2

RÈGLEMENT TECHNIQUE RELATIF À L'ADMINISTRATION DES LICENCES  
D'IMPORTATION POUR LES PRODUITS AGRICOLES

SA2022RD	Désignation SA-8 2022RD
02011000	- En carcasses ou demi-carcasses
02012010	-- Coupes secondaires et de première qualité
02012090	-- Autres
02013010	-- Coupes secondaires et de première qualité
02013090	-- Autres
02021000	- En carcasses ou demi-carcasses
02022010	-- Coupes secondaires et de première qualité
02022090	-- Autres
02023010	-- En morceaux irréguliers ("trimming")
02023020	-- Coupes secondaires et de première qualité
02023090	-- Autres
02031100	-- En carcasses ou demi-carcasses
02031200	-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés
02031900	-- Autres
02032100	-- En carcasses ou demi-carcasses
02032200	-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés
02032910	--- En morceaux irréguliers ("trimming")
02032990	--- Autres
02071100	-- Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés
02071200	-- Non découpés en morceaux, congelés
02071319	--- Autres
02071311	--- Hauts de cuisse, pilons, y compris attachés
02071410	--- Hachés ou moulus
02071491	---- Poitrines
02071492	--- Cuisses, pattes, y compris attachées ou présentées avec d'autres morceaux
02071493	---- Ailes
02071499	---- Autres
04011000	- D'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1%
04012000	- D'une teneur en poids de matières grasses excédant 1% mais n'excédant pas 6%
04014000	- D'une teneur en poids de matières grasses excédant 6% mais n'excédant pas 10%
04015000	- D'une teneur en poids de matières grasses excédant 10%
04021010	-- Conditionnés pour la vente au détail en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 2,5 kg
04021090	-- Autres
04022110	--- Conditionnés pour la vente au détail en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 2,5 kg
04022190	--- Autres
04022910	--- Conditionnés pour la vente au détail en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 2,5 kg
04022990	--- Autres
04029110	--- Évaporé
04029120	--- Crème
04029190	--- Autres
04029910	--- Condensé
04029990	--- Autres
04032000	- Yoghourt
04039000	- Autres
04041000	- Lactosérum, modifié ou non, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants
04049000	- Autres
04051000	- Beurre 04052000 - Pâtes à tartiner laitières
04059010	-- Beurre déshydraté et "ghee"
04059090	-- Autres
04061010	-- Mozzarella
04061091	--- En feuilles
04061092	--- À frire
04061093	--- Caillebotte ("Ricota")
04061094	--- Crème
04061099	--- Autres
04062000	- Fromages râpés ou en poudre, de tous types

SA2022RD	Désignation SA-8 2022RD
04063000	- Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre
04064000	- Fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du <i>Penicillium roqueforti</i>
04069010	-- Fromages à pâte molle
04069020	-- Fromages Cheddar
04069090	-- Autres
04072100	-- De volailles de l'espèce <i>Gallus domesticus</i>
04072900	-- Autres
04079000	- Autres
07011000	Pommes de terre de semence
07019000	Pommes de terre destinées à la consommation
07020011	- Cerise et raisin ( <i>Solanum Lycopersicum L.</i> )
07020012	- Bugalú et barceló ( <i>Solanum Lycopersicum L.</i> )
07020013	- Pour salades, boule et de table ( <i>Solanum Lycopersicum L.</i> )
07020019	- Autres
07031019	-- Autres
07031011	-- Rouges ( <i>Allium cepa L.</i> )
07031012	-- Jaunes ( <i>Allium cepa L.</i> )
07031013	-- Blancs ( <i>Allium cepa L.</i> )
07032000	- Aulx
07051100	-- Pommées
07051910	--- Romaines
07061011	--- Carottes dites "baby carrots"
07061012	---- Biologiques
07061019	---- Autres
07093000	- Aubergines
07096011	-- Piments doux ( <i>Capsicum annum</i> )
07096012	-- Cubanelles ( <i>Capsicum annum</i> )
07096013	-- Piments habanero ou antillais ( <i>Capsicum chinense</i> )
07096019	-- Autres
07096014	-- Piments cachucha ( <i>Capsicum chinense</i> )
07133119	--- Autres
07133111	--- Noirs ( <i>Vigna mungo (L)</i> )
07133219	--- Autres
07133211	--- Rouges ( <i>Phaseolus</i> ou <i>Vigna angularis</i> )
07133311	--- Blancs ( <i>Phaseolus vulgaris</i> )
07133312	--- Mouchetés ( <i>Phaseolus vulgaris</i> )
07133319	--- Autres
07133400	- Lentilles
07133500	- Fèves ( <i>Vicia faba</i> var. <i>Major</i> ) et féveroles ( <i>Vicia faba</i> var. <i>Equina</i> , <i>Vicia faba</i> var. <i>Minor</i> )
07133900	-- Autres
07136011	-- Pois d'Ambrevade ou pois d'Angole ( <i>Cajanus cajan</i> )
07141000	- Racines de manioc:
07142011	-- Biologiques
07142019	-- Autres
07145011	-- Blanc
07145013	-- Jaune
07145014	-- Coco ("Pipiota")
07145019	-- Autres
08011100	-- Séchés
08011200	-- En coques internes (endocarpe)
08011911	--- De semence
08011912	--- Biologique
08011919	--- Autres
08031021	--- Biologique
08031029	--- Autres
08031031	-- Séchés
08039091	--- Frais
08039021	---- Biologiques
08039029	---- Autres
08039031	---- Séchés
08039099	--- Autres
08043011	--- Biologique
08043019	--- Autres
08043020	-- Séchés

SA2022RD	Désignation SA-8 2022RD
08044011	-- Biologiques
08044019	-- Autres
08045011	--- Frais
08045012	--- Séchés
08045023	---- Biologiques
08045024	---- Autres
08045031	---- Séchés
08045040	-- Mangoustans
08051014	--- Douces
08051011	--- Douces
08051015	--- Amères
08051012	--- Amères
08051020	-- Séchés
08052100	-- Mandarines (y compris les tangerines et satsumas)
08052200	-- Clémentines
08052900	-- Autres
08054000	- Pamplemousses et pomelos
08055011	-- Biologiques
08055019	-- Autres
08059000	- Autres
08071119	--- Autres
08071111	--- Biologique
08071911	--- Biologique
08071919	--- Autres
08072011	-- Biologiques
08072019	-- Autres
08109019	--- Autres
08109011	--- Biologique
08109030	-- Corossols
08109050	-- Sapotes et sapolilles
08109060	-- Tamarins
08121000	- Cerises
09011111	--- Biologique
09011119	--- Autres
09011200	-- Décaféiné
09012111	---- Biologique
09012119	---- Autres
09012120	--- Moulu
09012200	-- Décaféiné
09019010	-- Succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange
09019020	-- Coques et pellicules de café
10061000	- Riz en paille (riz paddy)
10062000	- Riz décortiqué (riz cargo ou riz brun)
10063000	- Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé
10064000	- Riz en brisures
13021100	-- Opium
17011200	-- De betterave
17011300	-- Sucre de canne mentionné dans la note 2 de sous-position du présent chapitre
17011419	--- Autres
17011411	--- Biologique
17019100	-- Additionnés d'aromatisants ou de colorants
17019900	-- Autres
17023021	--- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
17026021	--- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
17029091	--- En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
17031000	- Mélasses de canne
18010019	-- Autres
18010011	-- Biologiques
18010029	-- Autres
18010021	-- Biologiques
18020010	- Tourtes
18020090	- Autres
18031000	- Non dégraissée
18032000	- Complètement ou partiellement dégraissée
18040000	Beurre, graisse et huile de cacao

SA2022RD	Désignation SA-8 2022RD
18050000	Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants
21031010	- - En emballages d'un contenu net supérieur à 3 kg
21031090	- - Autres
21032000	- "Tomato-ketchup" et autres sauces tomates
24011010	- - Tabacs de Virginie
24011020	- - Tabacs du type Burley
24011030	- - Tabacs du type turc (oriental)
24011090	- - Autres
24012010	- - Tabacs de Virginie
24012020	- - Tabacs du type Burley
24012030	- - Tabacs du type turc (oriental)
24012090	- - Autres
24013000	- Déchets de tabac
24021012	- - - Fabriqués à la machine, à la cape constituée de feuilles de tabac naturel ou homogénéisé, séché, avec ou sans filtre, fumable
24021011	- - - Fabriqués à la main, à la cape constituée de feuilles de tabac naturel, séché, fumable
24021099	- - Autres
24021022	- - - Fabriqués à la machine, à la cape constituée de feuilles de tabac naturel, séché, fumable, d'un poids n'excédant pas 3 livres par millier (soit 1,36 kg)
24021021	- - - Fabriqués à la main, à la cape constituée de feuilles de tabac naturel, séché, fumable, d'un poids n'excédant pas 3 livres par millier (soit 1,36 kg)
24022010	- - Contenant du tabac noir, en paquets de 20 unités
24022020	- - Contenant du tabac blond, en paquets de 20 unités
24022030	- - Contenant du tabac noir, en paquets de 10 unités
24022040	- - Contenant du tabac blond, en paquets de 10 unités
24029000	- Autres
24031100	- - Tabac pour pipe à eau visé à la note 1 de sous-position du présent chapitre
24031900	- - Autres
24039100	- - Tabacs "homogénéisés" ou "reconstitués"
24041111	- - - Tabacs "homogénéisés" ou "reconstitués"
24039910	- - - Tabacs expansés
24039990	- - - Autres
24041119	- - - Autres